



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service Information  
Développement Durable  
Évaluation environnementale

Affaire suivie par :  
Jean-Noël Saussol  
Tél : 03 20 40 43 46

Le Préfet,

à

Monsieur le Directeur départemental  
des territoires et de la mer du Nord  
Service Eau Environnement  
62, Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 LILLE cedex

Courriel : [ac.iddee-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ac.iddee-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr)

Lille, le

05 DEC. 2017

Objet : Désenvasement du cours d'eau le Derrible à Faumont  
**Information sur avis tacite de l'autorité environnementale**  
N° d'enregistrement Garance : 2017-1911

L'autorité environnementale a été saisie le 27 septembre 2017 pour avis sur l'étude d'impact jointe à la demande de désenvasement du cours d'eau le Derrible sur la commune de Faumont.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, à la procédure équivalente de consultation du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional adjoint,

Yann GOURIO